



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Cabinet

Affaire suivie par :

Laurence FERCHAUD

Tél 02 41 81 80 27

Fax 02 41 81 80 11

Angers, le 17 avril 2020

le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires

(en communication à Messieurs les Sous-Préfets)

Objet : *Instructions relatives aux commémorations, cérémonies et pavoisements*

P. J. : Circulaire du 9 avril 2020, relative au pavoisement aux couleurs nationales pour la journée du 26 avril prochain

Comme suite à l'annonce du Président de la République du prolongement du confinement rendu nécessaire par la lutte contre le COVID-19, je vous informe que toutes les cérémonies organisées dans le département sont annulées jusqu'au 11 mai prochain.

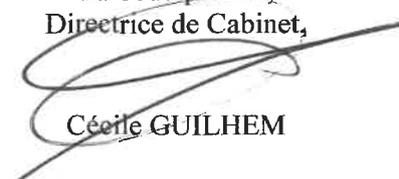
Concernant le pavoisement, les édifices ont vocation à être pavoisés sous réserve que les agents affectés à cette tâche soient mobilisés dans le cadre des plans de continuité de l'activité.

Les cérémonies nationales inscrites au calendrier et donc concernées par ces mesures sont :

- 24 avril : commémoration du génocide arménien de 1915 (**pas de pavoisement**)
- 26 avril : journée nationale d'hommage du souvenir des victimes et des héros de la déportation (**pavoisement aux couleurs nationales**)
- 8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945 (**pavoisement aux couleurs nationales**)
- 9 mai : journée de l'Europe, commémoration de la Déclaration Schuman (**pavoisement aux couleurs nationales et européennes**)
- 10 mai : commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage et fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme (**pavoisement aux couleurs nationales**)

Vous trouverez en pièce jointe, la circulaire du 9 avril 2020, relative au pavoisement aux couleurs nationales pour la journée du 26 avril prochain. L'instruction relative au pavoisement des cérémonies de mai vous parviendra ultérieurement.

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète,
Directrice de Cabinet,


Cécile GUILHEM